

UAEP02 - Expérience professionnelle

Présentation

Programme

Contenu

UAEP02 valide une expérience professionnelle de 6 mois supplémentaires à celle validée par UAEP01. Cette expérience doit être, comme pour UAEP01 de niveau au moins équivalent à celui de technicien supérieur et réalisée dans la spécialité.

L'évaluation de UAEP02 intervient au plus tard à réception de la proposition de composition du jury de mémoire par l'EICnam.

Les éléments permettant son évaluation sont fournis dans le dossier de demande d'inscription à l'EICnam complétés le cas échéant par les éléments manquants fournis à l'EICnam au cours de la scolarité de l'élève.

Dans le cas où le candidat peut faire état d'une expérience professionnelle plus importante, celle-ci sera validée au titre de l'UAEP03.

Nota : L'inscription à cette UA est réalisée par la [scolarité de l'EICnam](#)

Mis à jour le 28-03-2018



Code : UAEP02

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

9 crédits

Responsabilité nationale :
DNF - Direction Nationale des Formations / 1